

« LE GÉNOCIDE DES TUTSI Á L'AUBE DES TRENTE ANS, NOUS N'OUBLIONS PAS.

LA RECHERCHE EN ACTE

Savoirs, sources et ressources sur le génocide perpétré contre les Tutsi.

-Colloque international : Paris (septembre 2023)-

Commémorer, c'est bien, mais étudier sans relâche en même temps, c'est ce que l'on se doit. Ce travail d'approfondissement devient de fait un combat contre le déni, intrinsèquement lié à tous les génocides.

Jean-Pierre Chrétien

Faisant suite au Colloque qui s'est déroulé au Rwanda en septembre 2022, un deuxième volet s'est déroulé à Paris du 11 au 14 septembre 2023. Il a réuni Rwandais et Européens issus de la recherche, de l'enseignement, et du monde associatif. Si une histoire commune commençait à s'écrire avec le colloque du Rwanda, il s'avérait indispensable pour ses organisateurs d'en poursuivre la réalisation. Celle-ci consiste à libérer la parole en s'efforçant de « comprendre ensemble », en poursuivant le travail de vérité, « en garantissant la souveraineté de la recherche ». Il est difficile de relater tout ce qui a été dit en quatre jours de colloque si l'on tient compte du nombre considérable de contributions et de la richesse des interventions. L'étude du génocide perpétré contre les Tutsi a été déclinée en différentes approches : religieuses, sociales, politiques. Parmi celles-ci, l'abord psychologique a occupé une place essentielle, aux multiples dimensions. Ont été évoqués les traumatismes, le négationnisme, la propagande et la désinformation. La question de la transmission par l'enseignement scolaire, secondaire et universitaire a complété cet ensemble très dense. L'APHG était représentée par sa présidente Joëlle Alazard ainsi que par Yveline Prouvost et Daniel Micolon.

Une Shoah africaine

La présence du professeur Jean-Pierre Chrétien a particulièrement marqué le colloque. Ses interventions et la clarté de ses propos ont contribué à nous éclairer. Sa connaissance de l'Afrique des grands lacs nous interpelle¹. Qui avait lu les travaux de Jean-Pierre Chrétien notamment sur l'idéologie hamitique² pouvait comprendre ce qui allait se produire comme l'a souligné Antoine Anfré ambassadeur de France au Rwanda car ce génocide vient de loin. Il faut regarder l'Afrique au prisme de la longue durée, explorer les temporalités (en termes de continuités et de ruptures) à travers : les périodes coloniales allemandes et belges, la rupture coloniale, une modernité biaisée ... Le Rwanda fut le laboratoire d'un « racisme africain légitimé et intériorisé ». « La distance africaine rend les gens aveugles ! » (J.P. Chrétien), voire indifférents³. « Rien ne va de soi ! ». Il a appelé à se méfier d'un certain vocabulaire simpliste, marque d'« une fuite dans les généralités » peu rigoureuse. L'idée du « conflit inter-ethnique »

a ainsi été reprise par certains décideurs aveuglés par des représentations relevant d'une approche coloniale, ethnographique et d'une fascination identitaire. Il y a là un regard sur l'Afrique qui nous interroge. Cette approche « ethnociste » était sans nul doute celle de François Mitterrand. Ce génocide, le dernier du XX^{ème} siècle, constitue une « Shoah africaine » souligne Jean-Pierre Chrétien. A été constamment rendu hommage à ce dernier tout au long de ce colloque, notamment par le Président de la République française lors d'une réception à l'Elysée. Jean-Pierre Chrétien a évoqué ce qu'il a nommé « ses années de plomb ». C'était une période où il fallait se faire entendre, alors que du côté du pouvoir et des médias toute responsabilité était niée, cela au bénéfice de fausses informations comme celles alimentant la théorie du « double génocide ».

Une propagande incessante brouillait la réalité.

Le négationnisme⁴ se matérialise ici dans la construction d'une contre-mémoire faisant croire qu'il existait un deuxième génocide. Cette théorie du *double génocide* a participé à nier l'existence de la spécificité du génocide perpétré contre les Tutsi. Elle relève de la désinformation et du déni. Une analyse sur le rôle des médias a été faite notamment grâce aux travaux minutieux de Jacques Morel pour le site [francegenocidetutsi](http://francegenocidetutsi5)⁵. Il y a étudié tous les journaux télévisés de l'époque. La désinformation dans les médias était étonnante et révèle la faillite des journalistes, soit par ignorance, soit par alignement sur le bon vouloir du pouvoir de l'époque. « Une propagande incessante brouillait la réalité » (J. Morel). Ce que les scripts mettent en évidence, souligne le chercheur, se résume dans l'équation suivante : « *Désinformation + tromperie par l'image + brouillage de l'information = faillite du devoir d'informer* ». Ce comportement de la presse rejoint d'une certaine manière la question du négationnisme.

Raphael Lemkin au Panthéon pour un soir

La rencontre autour de l'œuvre de Raphael Lemkin, juif polonais devenu citoyen américain, a constitué l'un des temps forts de ce colloque parisien. Réunissant des spécialistes du droit et de l'histoire des génocides⁶, la 75^{ème} commémoration de la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée à Paris le 9 décembre 1948, s'est faite au Panthéon. La personnalité de Raphael Lemkin⁷ est alors entrée pour un soir dans le Panthéon de la République et de la pensée universelle ! Inventeur du concept de génocide considéré comme « un acte commis dans l'intention de détruire de manière méthodique en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux », il a permis d'identifier ce « crime sans nom » et de l'inscrire dans le droit. Un panel de juristes a évoqué la mise en œuvre de la convention de 1948 dont la portée est remarquable. Celle-ci n'a hélas pas permis de prévenir ni d'arrêter le génocide perpétré contre les Tutsi. Elle n'en demeure pas moins un instrument pour les victimes face à des bourreaux qui restent encore impunis, ainsi qu'envers toutes les formes de négationnisme. Cette convention doit demeurer un instrument vivant qui s'améliore d'année en année afin de prévenir et de réprimer. Par exemple, le concept d'incitation au génocide, qui existait dès 1948, a vu ses contours se préciser à l'occasion des jugements des génocidaires hutu devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (le TPIR, créé le 8 novembre 1994 et dissout le 31 décembre 2015)⁸.

Des archives pour l'histoire et la justice

Les relations entre droit et histoire ont pris un relief particulier dans ce cadre. Les travaux des historiens sont ici des outils nécessaires au juriste. Pour l'historien, les archives sont des sources mais elles ne constituent pas forcément des preuves pour le juriste. À propos des archives orales, Anne Laure Chaumette a proposé une définition en droit et argumenté la méthodologie qui peut être mobilisée dans ce cadre. Le tribunal donne des valeurs différentes aux archives. Certaines d'entre elles sont retenues comme preuves, d'autres sont considérées comme non crédibles. Quant à l'historien, il apporte les fonds qui peuvent être nécessaires à la justice. Son rôle est différent, son but n'étant pas de chercher des coupables mais de poursuivre un travail d'approfondissement pour nous éclairer sur la réalité des faits. L'histoire est en quelque-sort une « quête de vérité ».

Le rapport Duclert s'appuie sur un fonds d'archives remarquables qui ont pu être déqualifiées, grâce à la volonté politique de l'Elysée. C'est le cas d'archives du fonds François Mitterrand. Pour le Rwanda, une somme d'archives se trouve à Arusha. Ont également été évoqués les archives de l'ONU à New York et à Genève, l'IRMT (Jurisprudence du tribunal pénal international pour le Rwanda), le HCR (pour les réfugiés rwandais au Congo/Zaïre et en Tanzanie). Cependant, certaines archives de l'ONU demeurent confidentielles, relevant directement du Secrétariat général (Anne Fraser). Les chantiers des historiens et des juristes semblent loin d'être achevés ! Le travail entrepris par les chercheurs rwandais, français et belges devra se poursuivre mais aussi s'ouvrir à d'autres nationalités comme la Suisse, ce que souligne une intervenante. L'idée de créer un centre international de recherche sur les génocides fait son chemin.

Le comparatisme à l'épreuve des violences de masse

Si chaque génocide contient sa spécificité et s'inscrit dans un contexte particulier, il s'avère utile de rechercher des rapprochements. Cela peut se faire d'abord sur la notion même de génocide mais aussi sur les événements qui le préparent et l'encadrent, pendant et après la mécanique génocidaire. Les professeurs Raymond Kévorkian et Hamit Bozarslan en ont fait la démonstration en identifiant un certain nombre de « marqueurs communs » aux trois génocides reconnus par l'ONU : arménien, juif et rwandais. On pourrait en identifier d'autres, chacun ayant sa spécificité, tels l'Holodomor⁹, les actes des Khmers rouges au Cambodge, ceux perpétrés dans l'ex Yougoslavie ... Cette approche peut aussi nous aider à décrypter et qualifier des événements récents comme ceux qui s'inscrivent dans la guerre en Ukraine. Y font débat les massacres de Boutcha perpétrés par la Russie en mars 2022 : crimes de guerre ou génocide ? L'épuration ethnique que mène l'Azerbaïdjan est l'objet du même questionnement. Elle frappe la communauté arménienne dans le Haut-Karabakh où l'on voit apparaître les prémices d'un « processus génocidaire »¹⁰, tel que le qualifie la Convention de 1948.

La mémoire des génocides, un enjeu pour la jeunesse

Nous devons demeurer vigilants car des discours de haine peuvent revenir, il s'avère indispensable de « connaître le Rwanda d'avant » (J.P. Chrétien), notamment pour irradier les discours négationnistes sachant qu'au Rwanda 65% de la population a

moins de 20 ans. Les jeunes doivent savoir, apprendre. La mémoire est un enjeu comme le soulignait le professeur Masabo. Elle l'est aussi évidemment pour les jeunes Européens à travers les programmes scolaires et les projets pédagogiques menés à l'échelle des établissements, la plus concrète. Plusieurs interventions ont permis d'évoquer cette transmission en milieu scolaire et universitaire. En ouverture du colloque, deux projets phares ont été mis à l'honneur : *Un jardin du souvenir des génocides* en construction dans la Cité scolaire Marseilleveyre à Marseille et un voyage d'étude du Lycée Maulnier de Nice sur les lieux de mémoire au Rwanda. Deux très riches tables-rondes ont été consacrées à la transmission par l'enseignement scolaire et universitaire. Plusieurs thèmes y ont été abordés : *L'impact du témoignage, apport et intérêt, avec les élèves* par la ligue de l'enseignement¹, *Le théâtre documentaire comme support d'enseignement et de transmission de la mémoire du génocide des Tutsi*, *Le rôle de la littérature*, *L'enseignement des génocides à travers les programmes scolaires*, *La question des sources et ressources à la portée des élèves...*

Un des mérites du rapport Duclert aura été de permettre d'ouvrir la voie pour une nouvelle méthode permettant de « repenser notre relation avec l'Afrique » comme le fut le rapport Stora avec l'Algérie ou plus récemment avec le Cameroun où une nouvelle commission de chercheurs des deux pays vient de se mettre en place afin de nous éclairer sur l'action de la France lors de la colonisation et après l'indépendance du Cameroun. Elle remettra ses travaux en décembre 2024. (Karine Ramondy). Ce processus sera-t-il salutaire ? Cela semble le cas avec le Rwanda. L'étude du génocide contre les Tutsi aura permis grâce à ce colloque d'apporter de la lumière et nourrir bien des questionnements. Á l'aube de la 30^{ème} commémoration du génocide contre les Tutsi, les organisateurs de ce colloque soulignent la nécessité de poursuivre ce travail de recherche vers toujours plus de vérité. Il ne peut y avoir de paix sans justice d'où la nécessité de renforcer le lien entre histoire et droit. Cette mémoire doit-être transmise aux jeunes générations, pas seulement à l'occasion d'une journée de recueillement mais par un travail au quotidien, « un plébiscite de tous les jours » pour paraphraser Ernest Renan (Chantal Morelle). Le lien avec les autres génocides doit-être renforcé afin de « rester en éveil », car l'oubli des crimes du passé peut nous amener à les revivre suivant la formule consacrée mais plus que jamais actuelle. Un travail d'éducation auprès des jeunes et des citoyens s'avère primordial alors que tous les jours des images d'actes barbares défilent sur nos écrans, images dont les sources restent toujours à vérifier ! Le traumatisme du Rwanda, génocide qui aurait pu être évité, doit nous servir de leçon. Nous n'oublions pas !

Daniel Micolon Professeur agrégé honoraire d'histoire-géographie. Ancien enseignant au Lycée Marseilleveyre à Marseille. Membre du bureau régional de l'APHG de l'académie d'Aix-Marseille. Octobre 2023

1-Pour plus de précision on pourra se reporter à l'analyse de Jean-Pierre Chrétien, « L'approche historique au cœur de l'identification du génocide », in *Le génocide des Tutsi au Rwanda*, dir. Vincent Duclert, Le genre humain, édition du Seuil, Paris, mars 2023, pp. 43 à 48.

2- Cf. Jean-Pierre Chrétien, Marcel Kabanda, *Rwanda. Racisme et génocide ; L'idéologie hamitique*, Collection Alpha, Éditeur Belin, Paris, 2016.

« Le génocide des Tutsi du Rwanda en 1994 est emblématique de la catastrophe qui a frappé toute l'Afrique des Grands Lacs... Il n'a été le fruit ni d'une fureur conjoncturelle, ni d'une fatalité ethnographique ou biologique, mais il est le produit très moderne d'une option extrémiste, jouant du racisme comme arme de contrôle du pouvoir. En effet, cette mise en condition de tout un pays aurait été impossible sans l'inscription durable dans la culture de cette région d'Afrique d'une idéologie raciale, discriminant, sous les étiquettes hutu et tutsi, des autochtones et des envahisseurs, le « vrai peuple » rwandais majoritaire et une « race de féodaux ». Ce livre décrypte la construction de cette idéologie, trop méconnue, qui oppose les « vrais Africains » à des « faux nègres », ceux qu'on a appelés les Hamites depuis les années 1860 dans la littérature africaniste. Le schéma racial dit « hamitique » est né de la même matrice intellectuelle que celui opposant Aryens et Sémites, qui a embrasé l'Europe dans les années 1930-1940. Jean-Pierre Chrétien, historien de l'Afrique, directeur de recherche émérite au CNRS, mène depuis un demi-siècle des recherches sur l'Afrique des Grands Lacs. Marcel Kabanda, historien franco-rwandais, partage son temps entre la recherche et la promotion de la mémoire sur la tragédie du Rwanda. Tous deux ont été experts auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda dans le procès des Médias ». Source : <https://www.ibuka-france.org/produit/rwanda-racisme-et-genocide-lideologie-hamitique>

3- Au moment du génocide contre les Tutsi, une journaliste de France inter interroge François Mitterrand et lui pose la question suivante : « Que pensez-vous de la situation au Rwanda ? » Réponse du Président « Que voulez-vous, c'est si loin de chez nous. ».

4- « Doctrine niant la réalité du génocide des Juifs par les nazis, notamment l'existence des chambres à gaz. Le terme de négationnisme s'emploie, par extension, à propos d'autres génocides ou de certains massacres à grande échelle. », Dictionnaire Larousse : *Terme forgé par l'historien Henry Rousso. La dénonciation du négationnisme y compris dans la forme du complotisme notamment dans les réseaux sociaux est un combat.*

5- Une base de données exceptionnelle sur le rôle de la France et plus particulièrement des médias dans le génocide des Tutsi : <https://francegenocidetutsi.org/>

6-Sous la présidence du Professeur Vincent Duclert (ÉRE) et d'Ariane Mathieu (*L'Histoire*). Allocutions d'ouverture : Professeur Jean-Pierre Karegeye (Dickinson College), Professeur Frédéric Worms (directeur de l'ENS). Communications : du Professeur Hervé Ascensio (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne), de la Docteure Aurélia Devos (ancienne chef du Pôle crimes contre l'humanité au Parquet de Paris), du Professeur Thomas Hochmann (ÉRE, Université Paris Nanterre), de la Professeure Rafaëlle Maison (Université de Paris Saclay), du Docteur Alphonse Muleefu (Université du Rwanda), du Professeur Etienne Ruwebana (Université du Rwanda).

7-Les Nations Unies doivent commémorer en 2023 l'adoption il y a soixante-quinze ans, le 9 décembre 1948, de la Convention pour la préservation et la répression du crime de génocide. Cf. Vincent Duclert, « Les combats de Raphael Lemkin », in *L'Histoire mensuel* n° 454, décembre 2018.

8- Cf. Anne-Laure Chaumette (Professeure à l'université Paris-Nanterre), « Qualifier l'incitation au génocide devant les juridictions pénales internationales », in op. cit. *Le génocide des Tutsi au Rwanda*

9- Le 15 décembre 2022, le Parlement européen reconnaissait l'Holodomor, la famine ukrainienne des années 1930 exercée par Staline, comme génocide. L'Assemblée nationale française fit de même le 28 mars 2023. Malgré les millions de morts provoqués volontairement par Staline afin de détruire la classe paysanne, le terme de génocide fait toujours débat.

10- Cf. Art. 2 de la Convention de 1948 : « Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ... ».

11- La ligue de l'enseignement : <https://www.enseigner-temoigner.org/>, l'association Ibuka France et la Ligue de l'enseignement « engagent une action commune pour proposer un accompagnement dans l'organisation et la gestion pédagogique d'une rencontre avec un témoin-rescapé en classe ».